

DATE DE CONVOCATION

16 septembre 2024

DATE D’AFFICHAGE

16 septembre 2024

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 18

REPRESENTÉS : 8

VOTANTS : 26

ABSENTS : 3

N°2024-09-81 :**Révision du tarif de  
l’adhésion à la bibliothèque**

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée en mairie et publiée sur le site de la mairie

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
CONSEIL MUNICIPAL DE MAULE**

L’an deux mille vingt-quatre, le lundi 23 septembre à 20H30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni, salle du conseil de la mairie de Maule, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier LEPRETRE, Maire.

**PRESENTS :** M. LEPRETRE, Mme KARM, M. CAMARD, Mme BIGAY, M. SEGUIER, Mme QUINET, M COURTOT, M. CHOLET, M. COLLIN, Mme JANCEK, Mme URBAIN, M. LECOT, Mme RAULT, Mme MERVOYER, M. BOURGET, Mme GUERET-MAGNE, Mme DEMBRI-COHEN, M. ALIOUANE.

**REPRESENTES :**

- M. SENNEUR par M. CAMARD
- Mme GUERITEAU par M. LEPRETRE
- Mme RIVIERE par Mme BIGAY
- Mme MANTRAND par Mme QUINET
- M. LANGLOIS par Mme KARM
- M. GIBERT par M. COURTOT
- M. FALCHETTO par M. ALIOUNE
- Mme READ par Mme GUERET-MAGNE

**ABSENTS :** Mme CANUS, Mme ALLIX, M. DEVERS

Formant la majorité des membres en exercice.

Laurence MERVOYER est désignée secrétaire de séance.

**VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

**VU** la loi d’orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative l’Administration Territoriale de la République ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération du 14 décembre 2021, fixant le tarif de la bibliothèque à 10 euros l’adhésion annuelle ;

**CONSIDERANT** que la nécessité de revaloriser ce tarif et d’en fixer un nouveau à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 ;

**CONSIDERANT** l’avis rendu par la commission Culture du 12 juin 2024 ;

**CONSIDERANT** l’avis favorable de la Commission Finances – Affaires Générales réunie le 12 septembre 2024 ;

**ENTENDU** l’exposé de Mme Sidonie KARM, adjointe au maire déléguée à la vie associative, à la communication et à la culture

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

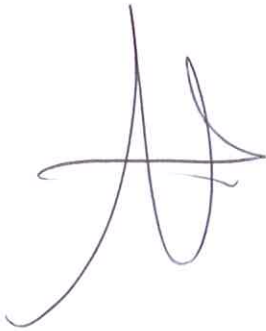
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**2/ FIXE** différents tarifs d'adhésion annuelle à la bibliothèque de Maule à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024 :

- Carte familles / carte pour les individuels maulois : 15 euros
- Extérieur : 20 euros

- Une exonération est possible sous condition de ressources après consultation du CCAS.

Laurence MERVOYER  
Secrétaire de séance



Olivier LEPRETRE  
Maire de Maule

